

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 septembre 2026** à **18h00**

N° délibération
D2026-07-01

Date de convocation
11 septembre 2026

Date d'affichage
11 septembre 2026

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absente exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
15	14	1		15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	M. ARCHEN Alan
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. MULLER Lucas
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	

Était absente excusée

Mme PIERSON Anne-Sophie Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Pacte de gouvernance CCHCPP : approbation**

VU l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit qu'après chaque renouvellement général des Conseils municipaux, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 avril dernier, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) a décidé d'élaborer ce pacte après en avoir débattu ;

CONSIDERANT que ce pacte doit maintenant être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des Conseils municipaux, soit le 22 décembre 2026, après avis simple des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

CONSIDERANT que le projet de pacte de gouvernance a été validé par délibération du Conseil communautaire en date 3 septembre 2026 puis notifié à chaque commune ;

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance vient compléter le règlement intérieur des assemblées en précisant le rôle de chaque instance et les modalités de travail et de concertation entre les élus, la CCHCPP et ses services et les communes membres ;

CONSIDERANT qu'un tel document sera un cadre utile et partagé pour les débats et la conduite des projets pour le mandat qui commence ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

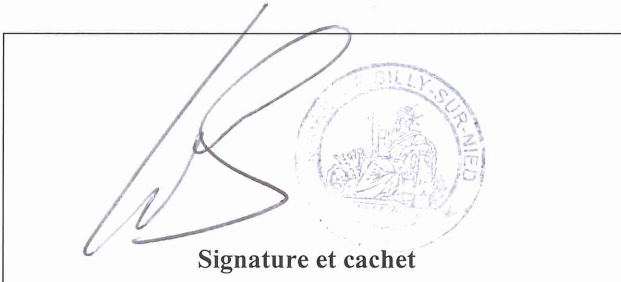
Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de pacte de gouvernance de la CCHCPP.

Le pacte de gouvernance est un document politique et organisationnel. Il explicite la philosophie de gouvernance de la mandature, clarifie le rôle des instances, organise les relations entre l'EPCI et les communes membres et pose un cadre partagé de dialogue, de transparence et de respect mutuel.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance proposé par la CCHCPP.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Silly-sur-Nied, le 18 septembre 2026
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet